

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2009

PRESENTS : MM DE CARLI – BARCELLA - FERRARI – BERNARD – LOT - CHEMINI – KABA - LEPEZEL – FEITE – BUTTAY – MAAZI – MMES ABRAM – MIRANDOLA – CRESTANI – DA COSTA – KHACEF – BESSICH – HENROT – DI PELINO

EXCUSES : MMES BRIGIDI-GODEY - LECLERC – PIERRE – MM MARINI – TOUDMA

ABSENTS : MMES BOUSSERA - GIANNINI – DIAGNE – MM BOVA - BRIGIDI

POUVOIRS : M. MARINI à M. DE CARLI – Mme BRIGIDI-GODEY à Mme HENROT – Mme LECLERC à Mme ABRAM

Ordre du jour :

- **Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Temps Libres sur fonds propres avec la CAF de Meurthe-et-Moselle**

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ACTION SOCIALE FAMILIALE AIDES AUX TEMPS LIBRES SUR FONDS PROPRES AVEC LA CAF DE MEURTHE ET MOSELLE

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer avec la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE la Convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Temps Libres sur fonds propres – Accueils de Loisirs sans hébergement et séjours courts, annexée à la présente.

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer avec la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE, la convention annexée à la présente.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général

S. DE CARLI